



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 16 FÉVRIER 2018 À 12 h 00 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

Mme Lise Coulombe, vice-présidente - *par téléphone*
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)
Mme Murielle Laberge - *par téléphone*
Mme Claire Major
Mme Judy Millar - *par téléphone*
M. Mathieu Nadeau - *par téléphone*
Mme Julie Pépin - *par téléphone*
Mme Louise Poirier, membre observateur - *par téléphone*
M. Michel Roy
Mme Monique Séguin - *par téléphone*
M. Jean-François Trépanier - *par téléphone*

ABSENCES MOTIVÉES

Mme Johanne Asselin
Dr Robert Bisson
M. François-Régis Fréchette
M. Michel Hébert
Mme Lucie Lalonde, présidente
Dr Jean-Marc Sauvé
M. Gilbert Whiteduck

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Aucun membre du public assiste à la rencontre

NOTES :

- Avec l'accord des membres présents, la séance se tient par conférence téléphonique.

CISSO-024-2018

1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

La vice-présidente constate le quorum et ouvre la séance à 12 h 10.

ATTENDU que les membres suivants participent par conférence téléphonique:

- Judy Millar
- Jean-François Trépanier
- Murielle Laberge
- Louise Poirier
- Julie Pépin
- Mathieu Nadeau
- Monique Séguin
- Lise Coulombe

SUR PROPOSITION D'UMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

2 Période de questions du public - 12:00

Aucune question n'est posée par les membres du public.

3 Nomination d'un poste de cadre supérieur - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS)

CISSO-025-2018

3.1 Ouverture du huis clos

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination au poste de Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) pourraient porter un préjudice à une personne;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

CISSSO-026-2018

3.2 Levée du huis clos

ATTENDU que les discussions entourant la nomination au poste de Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

CISSSO-027-2018

3.3 Décision

ATTENDU que le poste de Commissaire aux plaintes et à la qualité des services sera vacant le 31 mars 2018;

ATTENDU que le poste a été affiché du 5 décembre au 19 décembre 2017;

ATTENDU qu'une entrevue structurée s'est tenue le 19 janvier 2018 avec les membres suivants du comité de sélection :

- M. Jean Hébert, PDG
- Mme Johanne Robertson, DRHCAJ
- Mme Murielle Laberge, membre du conseil d'administration

ATTENDU QUE les compétences suivantes ont été mesurées au cours du processus (entrevue, TACT, panier de gestion) :

- Orientation vers la clientèle
- Orientation vers les résultats
- Savoir gérer le changement
- Communications interpersonnelles et organisationnelles
- Pensée stratégique
- Sens de l'environnement
- Savoir mobiliser
- Savoir gérer les ressources
- Sens du partenariat

ATTENDU les résultats obtenus par la candidate madame Marion Carrière lors du processus;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de retenir la candidature de madame Marion Carrière au poste de Commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (chapitre S-4.2, r. 5.1), le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale du poste dans lequel il est nommé;



ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, soit 116 837.60 \$, a été établi selon la règle d'application du 10 % sans excéder le maximum de la classe salariale ;

ATTENDU que Madame Carrière sera soumise à une période de probation d'une année;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Mme Marion Carrière au poste de Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. La date d'entrée en fonction est le 31 mars 2018;

DE FIXER le salaire à la nomination de la Commissaires aux plaintes et à la qualité des services, Marion Carrière, à 116 837,60 \$.

4 Date de la prochaine séance : 8 mars 2018

5 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Lise Coulombe,
Vice-présidente

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 8 mars 2018, résolution CISSSO-030-2018.

